

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 10 janvier 2022 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2022, le 10 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 5 janvier 2022 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, GUYOT Anaïs, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Patrick, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SANCEY-RICHARD Michel, SIRON-DREZET Alexandra, VIPREY Nicolas

Etaient absents excusés : CHANUDET Jean-Marie, DELACHAUX Alice et FAIVRE Amandine qui donnent respectivement procuration à ODIN Jean-Luc, GIRARD Annick et COINTET Alexandre

Ordre du jour :

- Ouverture du budget pour les dépenses d'investissement 2022
- Vente de parcelles pour le lotissement Les Perrières
- Attribution de fermages
- Ouverture de postes pour la promotion interne et l'avancement de grade en 2022
- Tarifs des salles des fêtes
- Questions/informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de démission de Monsieur Patrick MOUROT. C'est Madame Chrystelle CACHOD qui est installée en tant que conseillère municipale à compter du 01/01/2022.

1/ Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 6 décembre 2021

Le procès-verbal du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Ouverture du budget pour les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ouvrir les crédits du budget investissement 2022 à hauteur de 25 % de l'année 2021.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

3/ Vente de parcelles pour le lotissement Les Perrières

Le Conseil valide les ventes suivantes sur le Lotissement Les Perrières :

- Lot 1 : Madame CHOPARD-DIT-JEAN et Monsieur FERRERES pour une superficie de 871 m²
- Lot 3 : Madame CHAVANNE et Monsieur CHOUADRA pour une superficie de 695 m²
- Lot 5 : Madame et Monsieur HADJEB pour une superficie de 651 m²
- Lot 6 : Madame GUYOT pour une superficie de 641 m²
- Lot 7 : Madame CARETTI et Monsieur PARRATTE pour une superficie de 672 m²

4/ Attribution de fermages

- *Ferme de Monsieur Pascal GIRARDET*

Monsieur le Maire explique au Conseil que la ferme de Monsieur Pascal GIRARDET sur Vanclans est en cours de transmission à Monsieur BONNET. Le Conseil valide l'attribution des parcelles suivantes à M. BONNET, une partie des terres exploitées sont des fermages de la commune :

- Au Perrey pour 3ha 26a 40ca (section 585 ZC n° 0014)
- Combe de Gielle pour 6ha 01a 64ca (section 585 ZC n° 0043/0044)
- Champs Bellin pour 92a 99ca (section ZK n° 43)

Soit un total de 10ha 21a 03 ca

- *Parcelle Les Léchères à Vanclans*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à valider une convention de mise à disposition concernant une partie de parcelle de 0,48ha à M. BONNET.

- *Ferme EARL sous la Roche*

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre des échanges parcellaires pour l'agrandissement de la ZAE, il convient de compenser l'EARL sous la Roche.

Le Conseil Municipal valide l'attribution de deux parcelles :

- 424/ZB 14 d'une surface de 1ha 29a 00ca et 424/ZN 02/ d'une surface de 56a 75ca sur Chasnans
- 480/ZD 28 et 29 et 480/ B370 d'une surface de 1ha 41a 13ca sur Rantechaux achetée récemment et défrichée

Soit un total de 3ha 26a 88ca

Il sera proposé un bail environnemental aux exploitants.

5/ Ouverture de poste pour la promotion interne et l'avancement de grade en 2022

Le Conseil Municipal valide les évolutions pour le personnel pour 2022.

6/ Tarifs des salles des fêtes

Le Conseil Municipal valide les tarifs suivants à compter du 1^{er} février 2022 :

Salle	Hbts / jour*	Hbts / we	Ext / jour*	Ext / we
Athose	80 €	180 €	100 €	225 €
Chasnans	80 €	180 €	100 €	225 €
HLC	120 €	270 €	150 €	337,5 €
HLC Jeunes	40 €	80 €	50 €	100 €
Nods	150 €	340 €	187,5 €	425 €
Nods Poste	40 €	80 €	50 €	100 €
Rantechaux	110 €	250 €	137,5 €	312,5 €
Vanclans	80 €	180 €	100 €	225 €

* uniquement du lundi au vendredi

Le Conseil valide le montant de la caution pour la salle des fêtes de Nods à 1 000 €.

10/ Questions/informations diverses

- Vente d'affouage : le samedi 29 janvier 2022 à 10 h 00.
- Inauguration de la salle des fêtes de Nods le 05/02/2022 : la décision sera prise lors de la réunion du Bureau du 17/01/2022 de la maintenir ou de l'annuler.
- Lecture de la décision prise entre les conseils : 2021-013 : Attribution d'un garage au 19 Grande Rue à Rantechaux à Madame BRISCHOUX Marie.
- Points sur les logements vacants en location :
- Discussion autour du projet de reconstruction de La Baraque.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 7 février 2022 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 00.



Le Maire,
Pierre François BERNARD